GEMENG
HABSCHT

adresse postale:

Administration Communale de Habscht

Place Denn
L-8465 Eischen

STUDENTEPRIMEN

2025/2026

PRIMES D'ENCOURAGEMENT POUR ETUDIANTS

Äischen, Juli 2026

Léiw Studentinnen a Studenten,

Heimadder schécke mir Iech d'Informatiounen iwwert d'Studenteprimen fir d'Schouljoer 2025/2026.

D'Gemengesekretariat steet Iech gäre Riet an Äntwert bei eventuelle Froen (Tel: 390133-220).

Benotzt w.e.gl. de Formulaire op der Récksäit fir Ier Demande bei der Gemeng anzereechen, entweder per Post oder per mail, mat de Piècen, op d'Adress inscription@habscht.lu (Stéchdatum: 15.11.2026).

Eng pdf-Versioun (um PC ausfëllbar) fannt Dir op dem Site vun der Gemeng,"www.habscht.lu" ënner der Rubrik "Actualités".

De Schäfferot

Serge Hoffmann, Buergermeeschter

Carlo Moes, Diane Welter-Karger, Schäffen

Eischen, juillet 2026

Chers étudiants,

Par la présente, nous nous permettons de vous fournir les informations concernant les modalités des primes d'encouragement pour étudiants de l'année scolaire 2025/2026.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat communal au 390133-220.

Merci d'utiliser le formulaire au verso de la présente pour introduire votre demande auprès de l'administration communale, soit par voie postale, soit par courriel, avec les pièces, à l'adresse inscription@habscht.lu (date limite: 15.11.2026).

Vous trouverez également une version sous format pdf (à remplir sur ordinateur) sur le site de la commune, www.habscht.lu sous la rubrique « Actualités ».

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Serge Hoffmann, bourgmestre

Carlo Moes, Diane Welter-Karger, échevins

DEMANDE D'OBTENTION D'UNE PRIME SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DE LA COMMUNE DE HABSCHT ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

PRIME DEMANDÉE: *(cocher celle qui convient)*	
	PRIME DE REUSSITE DE L'ANNEE SCOLAIRE POST-PRIMAIRE (75€) Pour les élèves ayant passé avec succès une classe des lycées secondaires (7e–2ème inclus), ou secondaires techniques (7e–12ième inclus). À joindre: copie du bulletin d'étude ou, en cas d'ajournement, une pièce justifiant l'admission à une classe supérieure.
	PRIME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES (100€) Pour les élèves ayant obtenu le diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, ou reconnus équivalents par le Ministère de l'Éducation Nationale. À joindre: copie du diplôme passé.
	PRIME DE FIN D'ÉTUDES „APPRENTISSAGE" (100€) Pour les apprentis ayant obtenu le certificat DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) le certificat CCP (Certificat de capacité manuelle). À joindre: copie du certificat ou diplôme passé.
	PRIME AUX ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (200€) Pour les étudiants de l'enseignement post-secondaire ayant poursuivi à plein temps des études universitaires ou des études supérieures de niveau universitaire. À joindre: copie du relevé des notes de l'année pour laquelle la prime est sollicitée.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTUDIANT	
Nom et prénom	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Date de naissance ou. matricule national	
Numéro de téléphone / GSM	
E-Mail	

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET LES ÉTUDES	
Nom de l'établissement scolaire	
Adresse (Ville et Pays)	
Orientation / genre d'études	
Classe / année / semestre accompli	

DONNÉES BANCAIRES (à remplir ou à joindre une copie de la carte bancaire)	
N° de compte bancaire IBAN	
Banque / code BICC	
Titulaire du compte	

EN CAS D'ÉLÈVE MINEUR	
Nom et prénom du représentant légal	

Je soussigné(e) certifie que mes déclarations ainsi que les pièces justificatives présentées sont véritables.

Lieu et date	**Signature de l'élève / étudiant** *en cas d'élève mineur, signature du représentant légal*

Attention: N'oubliez pas de joindre les pièces demandées (copie du bulletin d'études, diplôme,...)!

CONDITIONS GENERALES

Les demandes en obtention d'une prime ainsi que les pièces justificatives sont à remettre à l'Administration communale jusqu'au 15 novembre de l'année subséquente et sont accordées aux élèves (étudiants) ayant été domicilié dans la commune de Habscht au moment de la délivrance du titre.

Les primes sont uniquement allouées aux demandeurs ayant réussi l'année en question.

Aucune prime n'est allouée aux demandeurs ayant atteint la limite d'âge de 26 ans au début de l'année scolaire pour laquelle la prime est sollicitée.